

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1000 F ● 48 à 60 pages..... 1500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

DECRET

PRESIDENCE

2003

29 juil. - Décret n° 2003 - 229/PR portant composition
du gouvernement..... 1

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

DECRET

DECRET N° 2003-229/PR du 29 juillet 2003,
portant composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992,
notamment en son article 66,

Vu le décret n° 2003-225/PR du 1^{er} juillet 2003, portant nomina-
tion du Premier ministre,

Sur proposition du Premier ministre,

DECRETE

Article premier : Le Gouvernement de la République togo-
laise est composé comme suit :

1. Premier ministre, chef du Gouvernement
M. Koffi SAMA
2. Ministre de la Défense et des Anciens Combattants,
Général Assani TIDJANI
3. Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
M. Kokou TOZOUN

4. Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle,
M. Edoh Kodjo Maurille AGBOBLI
5. Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche,
M. Tankpadja LALLE
6. Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
M. Charles Kondi AGBA
7. Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
M. Komikpime BAMNANTE
8. Ministre des Enseignements primaire et secondaire,
M. Komi KLASSOU
9. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi,
M. Rodolphe Kossivi OSSEYI
10. Ministre de l'Equipeement, des Mines et des Postes et Télécommunications,
M. Faure Essozimna GNASSINGBE
11. Ministre de la Santé,
Mme Zuzanne AHO ASSOUMA
12. Ministre de la Communication et de la Formation civique,
M. Pitang TCHALLA
13. Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation,
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO
14. Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
M. Katari FOLI-BAZI
15. Ministre chargé de la Promotion de la Démocratie et de l'Etat de Droit,
M. Yao Roland KPOTSRA
16. Ministre chargé des Relations avec le Parlement,
M. Harry Octavianus OLYMPIO
17. Ministre de la Culture,
Mme Angèle AGUIGAH
18. Ministre de l'Urbanisme et du Logement,
M. Dovi KAVEGUE
19. Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières,
Général Zoumaro GNOFAME
20. Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations,
M. Débaba BALE
21. Ministre de l'Energie et des Ressources hydrauliques,
M. Issifou OKOULOU-KANTCHATI
22. Ministre des Affaires sociales, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance,
Mme Sayo BOYOTI, épouse N'DADIYA
23. Ministre de la Jeunesse et des Sports,
M. Agouta OUYENGA
24. Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs,
Mme Ebina Dorothée ILOUDJE, épouse MUMBAMBI
25. Ministre Délégué auprès du Premier ministre, chargée du Secteur privé,
Mme Maria Larba APOUDJAK
26. Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, chargé du Budget,
M. M'Ba LEGZIM.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juillet 2003

Gnassingbé EYADEMA